



## INFORMATION DE VOTRE MAIRE – 9 JUILLET 2021

Nouvelle adresse mail : [mairie@gometzlaville.fr](mailto:mairie@gometzlaville.fr)

*Dans un souci de proximité et chaque fois que l'information et la situation l'exigeront, vous recevrez mes notes d'information par courriel.*

*Si vous n'avez pas reçu ce courriel sur votre boîte mail, envoyez votre adresse internet à [mairie@gometzlaville.fr](mailto:mairie@gometzlaville.fr) pour que nous puissions compléter notre fichier.*

*Je vous en remercie.*

*Vous retrouverez les informations sur le site de Gometz la Ville et sur l'application Gometz la Ville à télécharger sur votre téléphone portable ;*

*Une page Facebook dédiée aux informations municipales a été créée vous pouvez vous y connecter par le lien suivant : <https://www.facebook.com/MairieGometzLaVille>*

Madame, Monsieur,

Je vous informe que notre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2020, l'information est parue le 9 juillet 2021 au J.O., le décret est téléchargeable sur le site internet de la ville ([www. http://www.mairie-gometzlaville.fr](http://www.mairie-gometzlaville.fr))

J'attire votre attention sur le fait que vous avez 10 jours pour écrire à votre assureur en LR/AR à compter du 09/07/2021.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les dévoués.

Votre maire,

Edwige Huot-Marchand

